



Strasbourg, le 21 décembre 1999

<cdl\adm\doc\1999\cdl-syn41 french>

Restricted  
CDL (99) SYN41

## COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE

### DROIT

(COMMISSION DE VENISE)

**41ème REUNION PLENIERE**  
**(Venise, 10-11 décembre 1999)**

### R E S U M E

#### La Commission

- A eu un échange de vues avec Mme Magdalena Tovornik, Représentante permanente de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, M. Jacques Warin, Représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe et M. Erik Jurgens, Membre de la Commission des affaires juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire et membre de la première chambre des Etats Généraux des Pays-Bas;
- A décidé de créer une sous-commission sur l'Europe du sud-est suite à la conférence sur "La contribution des dispositions constitutionnelles à la stabilité en Europe du sud-est", qui a eu lieu en Slovénie en novembre 1999;
- A accueilli avec satisfaction la décision de la Cour constitutionnelle albanaise selon laquelle la peine de mort est contraire à la Constitution albanaise et a pris note des résultats d'une réunion avec la Cour constitutionnelle de l'Albanie sur un projet révisé de loi sur l'organisation et le fonctionnement de la Cour constitutionnelle albanaise;
- A adopté le rapport de son groupe de travail sur la protection judiciaire des droits de l'homme dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine et a fait part de sa disponibilité à fournir une assistance à la mise en œuvre des conclusions du rapport;

- A été informée de l'avancement des travaux sur les institutions d'ombudsman et sur la restructuration des mécanismes judiciaires de protection des droits de l'homme au niveau de l'Etat de Bosnie-Herzégovine;
- A eu un échange de vues avec M. Farrand, superviseur pour Brčko, sur le statut de Brčko, ainsi qu'avec M. Froment-Meurice, du Bureau du Haut Représentant, sur la loi électorale de Bosnie-Herzégovine;
- A été informée de l'activité du Groupe de travail sur l'établissement d'une Cour d'Etat en Bosnie-Herzégovine;
- A décidé de procéder à une étude sur l'exécution des décisions des cours constitutionnelles;
- A pris note que les rapporteurs sont disponibles pour un échange de vues avec les autorités bulgares à propos de certains aspects constitutionnels du nouveau code bulgare de procédure pénale;
- A discuté de la coopération avec la Croatie, en particulier en ce qui concerne la révision de la loi constitutionnelle sur les droits des minorités nationales et la participation de conseillers internationaux aux travaux de la Cour constitutionnelle;
- A décidé d'organiser un séminaire avec la Cour constitutionnelle de Lettonie en février en ce qui concerne les projets d'amendements à la loi sur la Cour constitutionnelle;
- A adopté son rapport intérimaire sur la révision constitutionnelle en Moldova et a décidé de le transmettre à l'Assemblée parlementaire; a exprimé son désir de continuer sa coopération avec les autorités moldaves, de façon à s'assurer que la révision sera compatible avec les standards démocratiques européens; a noté avec satisfaction que les autorités moldaves semblent souhaiter créer un groupe de travail conjoint sur la révision constitutionnelle, composé de représentants du Parlement et de la Commission constitutionnelle, avec la participation de la Commission de Venise;
- A chargé le Secrétariat de préparer un rapport de synthèse sur le projet de loi sur le pouvoir judiciaire en Ukraine, sur la base des commentaires des rapporteurs, et de le transmettre à l'Assemblée parlementaire avec les rapports individuels;
- A été informée de la conférence qui s'est récemment tenue en Afrique du Sud sur "La renaissance africaine", et a approuvé l'action des autorités sud-africaines en vue d'établir une Commissions sud-africaine pour la démocratie et le constitutionnalisme;
- A été informée de l'activité de son Groupe de travail sur le Kosovo, et en particulier de sa visite à Pristina, de l'avancement des travaux sur l'ombudsman et de l'étude relative à l'Assemblée du Kosovo pendant la période transitoire;

- A eu un échange de vues avec M. José Gregori, Secrétaire d'Etat pour les droits de l'homme du Brésil, concernant les développements constitutionnels au Brésil et la possibilité d'une coopération entre la Commission et le Brésil;
- A été informée de l'avancement des travaux de révision constitutionnelle en Slovaquie;
- A adopté l'étude sur droit électoral et minorités nationales;
- A adopté l'étude sur auto-détermination et sécession en droit constitutionnel et a décidé de la transmettre à l'Assemblée parlementaire;
- A adopté l'étude sur les entités fédérées et régionales et les traités internationaux et a décidé de la transmettre à la Chambre des Régions du CPLRE;
- A adopté les lignes directrices et le rapport explicatif relatifs à l'interdiction des partis politiques;
- A été informée de l'organisation des séminaires Unidem suivants:
  - La mise en œuvre de la Constitution albanaise (Trieste, 13-14 décembre 1999)
  - La protection des droits de l'homme au XXI<sup>e</sup> siècle : vers une plus grande complémentarité entre les organisations régionales européennes et au sein de celles-ci (Dublin, 3-4 mars 2000)
  - La démocratie dans une société en transition (Lund, 19-20 mai 2000)
  - Droit constitutionnel et intégration européenne (Chypre, automne 2000)
  - Identité nationale et consolidation étatique (Moldova, fin 2000/début 2001)

G. BUQUICCHIO

Distribution :

Membres

Membres associés

Observateurs

Représentations permanentes